

# Assemblée générale ordinaire 13 mai 2024

Hôtel de Région  
Site Capdeville  
34000 Montpellier

## PROCES-VERBAL



## Etaient présents

Une liste d'émargement des membres présents et représentés a été établie (voir annexe 1).

Le quorum (1/4 + 1, soit 89 voix) étant atteint (167 voix présentes, représentées ou à distance), les Assemblées générales peuvent valablement se tenir.

Assistent également :

Luc Péron (commissaire aux comptes), Jérôme Poulier (expert-comptable), Fleur Bouillanne (services DRAC), Florence Carre (Région)

Cécile Jodlowski-Perra, Anne-Yvonne Affret ainsi que l'équipe d'Occitanie Livre & Lecture.

Assistent à distance : Henri Gay, Magali Castillon (DRAC), Marie Bonfill, Marlène Aldrin, Lucile Reinhalter, Thomas Rigal (services Région).

## Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Le Président Serge Regourd ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant les participants pour leur présence.

Sur la base d'extraits mentionnant les projets d'évolutions statutaires (cf. annexe 2), le Président motive les deux modifications à l'ordre du jour de cette AGE :

- la suppression du 7e collège (des associations de professionnels)
- l'introduction d'une représentation des salariés au CA

Le Président rappelle le contexte :

Les statuts tels qu'ils existent actuellement ont été rédigés en 2018 à la création d'Occitanie Livre & Lecture. Des turbulences en 2023 au sein de la structure ont entraîné la démission d'Alido et le fait qu'ERO s'interroge sur sa participation au CA.

Par ailleurs, il fallait noter, contrairement à d'autres structures associatives, une absence de représentation des salariés au CA.

Ces hypothèses de modification soumises à la Région et à la DRAC, ont été validées.

Pour ce qui est de la représentation des salariés, Serge Regourd précise que les personnels n'avaient rien demandé et que c'est lui-même qui en a fait la proposition.

En ce qui concerne les associations professionnelles (ADA, ERO, ABF) : elles auront toujours le même nombre de siège : un chacune, mais intégré désormais au sein de chaque collège.

Le Président fait lecture des modifications statutaires prévues.

Serge Regourd rappelle qu'il avait été envisagé de renouveler les collèges au printemps 2024 : finalement la réélection aura lieu fin 2024. En effet, dans un contexte de réforme des agences culturelles en Occitanie et de réflexion des partenaires financiers sur un éventuel « relooking » des trois structures existantes, il n'aurait pas été opportun de renouveler le CA maintenant.

Où en est-on justement du chantier de reconfiguration ?

Pour l'heure, aucune solution n'est écartée ni privilégiée, seule une logique de rapprochement, de



mutualisation prévaut. De fait, il faut reconnaître une forme de balkanisation des locaux (six sites au total), à la différence d'autres régions où les sites sont en comparaison plus compacts, voire réunis. Un technicien a été mandaté sur cette question, pour mener un audit des six espaces occupés par Occitanie Livre & Lecture, Occitanie Films et Occitanie en Scène et évaluer ce qui sera à garder, changer, faire évoluer...

Frédéric Lisak revient sur le questionnement d'ERO à une époque de maintenir ou pas sa participation au CA. Il s'étonne de l'absence d'échanges sur cette question, comme sur la démission d'Alido. Il pose la question de savoir comment ERO sera représenté avec la suppression du 7<sup>e</sup> collège et si la nouvelle structure sera de nature associative.

Serge Regourd redit qu'aujourd'hui aucune solution n'est privilégiée ou écartée. Selon lui, c'est la formule associative qui est la plus adaptée, car à but non lucratif, souple. Une autre solution serait la ré-internalisation au sein des services des collectivités ou une autre forme externalisée (GIP – EPCC...)

Michel Roussel relève la base line d'Occitanie Livre & Lecture qui « rassemble ceux qui aiment et font vivre le livre » : son objet est plutôt associatif et dans l'hypothèse où ses services seraient ré-internalisés à la Région, l'Etat n'aurait plus vocation à intervenir !

Serge Regourd propose que la modification statutaire prenne effet au prochain renouvellement du CA, mais cela retarderait l'entrée des salariés au CA...

Des échanges s'ensuivent pour trouver un fonctionnement intermédiaire pour les associations de professionnels. Joëlle Wintrebert représentant ADA est favorable à ne pas avoir de siège si cela facilite la présence des représentants du personnel. Thomas Cholvy de l'ABF soutient la même position.

Frédéric Lisak propose que jusqu'aux prochaines élections, les associations de professionnels aient un siège supplémentaire au sein de leur collège de référence.

Serge Regourd reprend cette proposition qu'il met aux voix.

**La proposition que, d'ici les prochaines élections, les 3 associations de professionnels aient un siège supplémentaire au sein de leur collège de référence est adoptée à l'unanimité.**

Concernant la représentation des salariés au sein du CA, Anne-Yvonne Affret en tant que représentante remercie de cette décision au nom des salariés qui sont très favorables à cette modification. Elle souhaite savoir si la représentation au CA serait toujours effective en cas de vacance d'élus au CSE ?

Serge Regourd avoue avoir longtemps voulu faire le bonheur des gens malgré eux mais a appris que cela n'est pas possible. Il répond à la représentante, que s'il n'y a pas de représentant au CSE, il n'y a aucune raison qu'il y ait quelqu'un d'autre au CA pour représenter les salariés. Le cas échéant, il le déplorera.

Charles-Henri Lavielle précise que ERO ne s'est pas exprimé au CA à la place des salariés mais en tant qu'administrateur. Il remarque beaucoup de démissions ces derniers mois : Alido, salariés dans l'agence...



Serge Regourd rappelle que sa porte est ouverte en permanence, qu'il exerce sa fonction de manière bénévole et qu'à l'heure actuelle deux représentantes élues sont bien présentes.

Anne-Yvonne Affret et Mélanie Marchand annoncent alors qu'elles n'ont pas trouvé leur place dans cette instance du CSE. De plus, des raisons liées à leurs postes et à une usure certaine, les décident à démissionner de leurs mandats.

François Giustiniani affirme que les futurs élus au CSE seront représentés au CA.

Serge Regourd signale que Jérôme Sion, vice-président commun aux trois agences a été missionné pour donner un regard extérieur sur les trois agences.

Il a conscience que la période actuelle génère des questions chez les salariés. Cependant, il est bien clair qu'il n'y a pas de risque pour les personnels. Une réforme ne se fera en aucun cas au détriment des salariés, il en a eu les garanties au plus haut niveau. Il estime normal qu'il y ait des peurs, mais garantit qu'elles sont infondées en ce qui concerne la condition des équipes.

Il rappelle son action ferme en 2015 et durant la fusion, ainsi que la position tenue à son terme.

Olivia Egrot remercie le président sur les précisions concernant la visite des locaux au 14 rue des Arts par le technicien. L'équipe n'avait pas eu ces informations, d'où les questionnements.

Serge Regourd rappelle qu'il suit les dossiers : Nadine Philippe a reçu un mail en réponse à ses interrogations. Il note que cette même visite n'a pas déclenché de problème dans les deux autres agences.

Nadine Philippe répond qu'elle s'est juste étonnée auprès de la directrice : trois salariées étaient présentes dans les locaux et n'avaient eu aucune information pendant que le technicien était reçu par Adeline Barré.

Jérôme Sion s'adresse aux salariés : ce malentendu par rapport à la visite du technicien montre que l'équipe souhaite être associée à la réforme. Il est d'autant plus important que les salariés soient au CA, maintenant que c'est rendu possible.

**La proposition de modifications des statuts est adoptée à l'unanimité.**

## Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Le Président Serge Regourd soumet au vote l'ordre du jour :

- . Approbation du compte-rendu de l'AG du 22 mai 2023
- . Rapport moral, d'activité 2023
- . Rapport financier 2023 et présentation des comptes annuels au 31 décembre 2023
- . Lecture des rapports du commissaire aux comptes
- . Approbation des comptes 2023 et quitus aux administrateurs
- . Affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte Réserves pour projet associatif
- . Approbation du rapport sur les conventions réglementées
- . Vote de l'avenant à la convention 2023 pour 2024 et du budget 2024
- . Questions diverses



L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Serge Regourd commence par annoncer le départ de Cécile Jodlowski-Perra et salue les 14 ans qu'elle a passés à la tête de la structure. En cette année 2024 de reconfiguration, le président a proposé qu'Adeline Barré prenne la suite au 1<sup>er</sup> juin afin d'assurer une continuité harmonieuse et il a reçu pour cela l'accord des deux collectivités de tutelle.

#### Approbation du Compte-rendu de l'AG du 22 mai 2023

Le Président Serge Regourd propose le compte-rendu de la dernière Assemblée générale au vote : celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### Prises de parole

Michel Roussel, Directeur Régional des Affaires Culturelles confirme que l'agence se trouve à un tournant, eu égard tout d'abord au départ de Cécile Jodlowski-Perra qu'il remercie pour le travail mené et à qui il rend hommage.

Une réforme des trois agences est par ailleurs à la réflexion. Le DRAC affirme qu'Occitanie Livre & Lecture est bel et bien le lieu qui « rassemble ceux qui aiment et font vivre le livre ».

Il cite le dernier diagnostic du CNL : l'Occitanie est l'une des premières, sinon la première région en France du point de vue du nombre d'acteurs. Au-delà des vicissitudes, la filière en Occitanie travaille bien : avec l'agence, les professionnels, les conseillers livre et lecture à la DRAC, les conseillers Région. Elle offre une vraie diversité éditoriale (avec 24% des maisons d'édition françaises), est championne de la vie littéraire... et l'agence y est pour beaucoup.

Charles-Henri Lavielle tient à ajouter que si un tel vivier de maison d'édition notamment existe, c'est certes grâce à une volonté politique, mais aussi grâce à la dynamique des professionnels qui les portent. Il estime qu'il serait intéressant d'associer les professionnels à la réflexion en cours.

#### Rapport moral, d'activité 2023

Pour ce point, le Président passe la parole au Secrétaire pour présenter une synthèse du rapport d'activité :

François Giustiniani ne va bien sûr pas en faire une lecture page à page, mais en tirer quelques éléments et un certain nombre de constats sur les intérêts de l'agence pour les mondes du livre en Occitanie.

Il souhaite insister tout d'abord sur la largeur du **périmètre d'action** de l'agence couvrant l'ensemble de la filière, depuis les auteurs, jusqu'aux bibliothèques et aux établissements de lecture publique et de conservation.

Il note l'importance de la **transversalité** dans le fonctionnement de l'agence mais aussi dans ses actions : rencontres d'auteurs en librairie, journées d'étude, comités où les différents acteurs ont l'occasion de travailler ensemble... Il s'agit selon lui d'une des raisons fondamentales de l'existence de l'agence du livre permettant d'enrichir cet écosystème et de ne pas maintenir un fonctionnement en tuyaux d'orgues : auteurs



/ éditeurs / libraires / bibliothèques...

Il souligne l'implication de l'agence sur des **questions contemporaines** et d'avenir : l'écologie du livre, l'inclusion, le féminisme. Son activité s'inscrit dans un contemporain, avec des créations et des nouveautés en permanence.

En termes de **territoire**, il retient **le soutien** et **l'accompagnement** qu'offre l'agence aussi bien aux grandes structures, grands établissements, grosses entreprises, qu'au petit maillage, aux petites structures. La majorité des résidences d'écriture se déroulent dans des structures en milieu rural. L'Occitanie a cette particularité d'avoir deux grandes métropoles et un milieu rural parfois très éloigné d'équipements culturels. On voit que l'activité de l'agence va jusque sur ces territoires.

Il se plaît à donner un exemple qui l'a extrêmement touché :

L'agence a permis la réalisation du catalogue d'une petite bibliothèque privée devenue publique puisque confiée à la commune d'Agos-Vidalos située dans les Hautes-Pyrénées. Celle-ci aurait été dans la totale incapacité de faire le catalogue de cette bibliothèque sans l'intervention du Pôle associé régional. Sur le terrain en outre, les élus et les habitants considèrent le projet comme « rendu possible grâce à Occitanie Livre & Lecture ».

Il cite ensuite les actions menées avec les deux métropoles comme les rentrées littéraires, le fonds d'urgence Toulouse Métropole.

Cette intervention est essentielle selon lui, sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines.

L'action du **Pôle associé régional** en matière de patrimoine reste importante, avec le signalement des fonds et l'inventaire en particulier des manuscrits musicaux lancé depuis deux ans. Un travail reste encore à mener sur ce secteur. En effet, de nombreux fonds ne sont absolument pas connus et restent à signaler.

Sur la **numérisation** de la presse et **l'intégration** dans Gallica, il rappelle que la région Occitanie est pilote sur ce projet qui va permettre de mettre à disposition des chercheurs du monde entier un volume de presse ancienne numérisée absolument considérable.

Les **plans de conservation partagée** (des périodiques, des ouvrages jeunesse) agissent, là encore, sur l'ensemble du territoire de la région.

Enfin, **l'action en faveur des langues régionales** fait écho à la politique de soutien menée par la Région Occitanie.

Au chapitre **Mutations des métiers** : l'agence s'inscrit dans une réflexion forte sur l'écologie du livre, dans ses dimensions développement durable et responsabilité sociale.

Grâce à la **formation** : conseil, webinaires, exercices pratiques... et une diversité de moyens, tous les acteurs de la filière du livre peuvent être accompagnés dans leur activité.

L'Education Artistique et Culturelle et ses actions de sensibilisation des jeunes publics, se démarquent cette année avec le dispositif **Jeunes en librairie** qui a pris une ampleur encore plus grande. C'est un dispositif qui lui paraît à titre personnel absolument essentiel, passionnant, méritant d'être soutenu et de progresser dans les années à venir. Des ateliers d'écriture Auteurs au collège sont également menés dans les départements partenaires de l'agence.

De **voies innovantes** ont par ailleurs été explorées pour les publics du **patrimoine** : une **résidence** autour de



l'immigration italienne a été mise en place dans le département du Gers, en partenariat avec les archives départementales et la Maison des écritures de Lombez.

Issu d'un groupe de travail, **EpOcc** est un projet de **médiation numérique** autour du patrimoine. Il est encore en cours de développement.

Le **dialogue intersectoriel** notamment avec les autres agences s'est poursuivi : dans l'audiovisuel à travers le Mois du Film Documentaire et l'opération 24 mots par seconde ; avec le spectacle vivant et les arts visuels également (exposition NarboVia).

Il souhaite enfin souligner la qualité de la **communication** de l'agence tant sur le fonds de ce qui est porté que sur la forme.

En conclusion, François Giustiniani affirme le **rôle fondamental** et essentiel de l'agence en matière de **mise en commun**, de **mutualisation**. Occitanie Livre & Lecture n'est pas à l'origine de tout mais rend possibles bien des actions. L'essence en serait peut-être de **soutenir**, **rassembler**, **animer**. C'est un catalyseur d'actions au bénéfice de l'ensemble des secteurs du livre.

C'est un choix, c'est une politique et il souhaite personnellement qu'elle soit poursuivie.

### **Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

#### Rapport financier 2023 et présentation des comptes annuels au 31 décembre 2023

Jean-François Marty, Trésorier de l'association présente un point sur les subventions obtenues en 2023 : Celles de la Région, de la Drac (fonctionnement général), de Toulouse Métropole (soutien à la filière) et des Départements (ateliers d'écriture au collège 34 et 11) restent stables en 2023, malgré une légère baisse du côté du Conseil départemental de l'Aude.

Un nouveau Département s'inscrit cette année dans les financeurs de l'association : la Haute-Garonne accueillera pendant l'année scolaire (23-24) trois ateliers d'écriture au sein de collèges de ce territoire. Le Plan de relance qui finançait le programme Jeunes en librairie a pris fin. Face au succès rencontré, le ministère de la Culture et de la communication conforte l'opération pour 2023-24 avec un soutien de 74 000 € (contre 200 000 € l'année précédente).

Du côté du Patrimoine, près de 135 000 € ont été obtenus auprès du Ministère et de la BnF pour les projets de numérisation et de signalement.

L'Institut français enfin a répondu favorablement à la demande déposée à son Appel à projets : la participation de professionnels d'Occitanie au Salon international de l'édition et du livre de Rabat et au Salon du livre de jeunesse de Casablanca a reçu 15 000 €.

Des demandes de subventions ou d'aides financières pour 2024 ont fait l'objet de démarches auprès des Départements de Haute-Garonne, de l'Ariège, du Lot, de l'Aude, mais aussi de la Saif, de la Sofia, de l'ADGAP et de la Nuit du bien commun.

Au niveau RH, le poste d'Assistante Interprofession qu'a quitté Isabelle Gervais au cours de l'été 2023 n'a pas été re-pourvu.

Jean-François Marty passe la parole à l'expert-comptable, Jérôme Poulier, pour rentrer dans le détail des

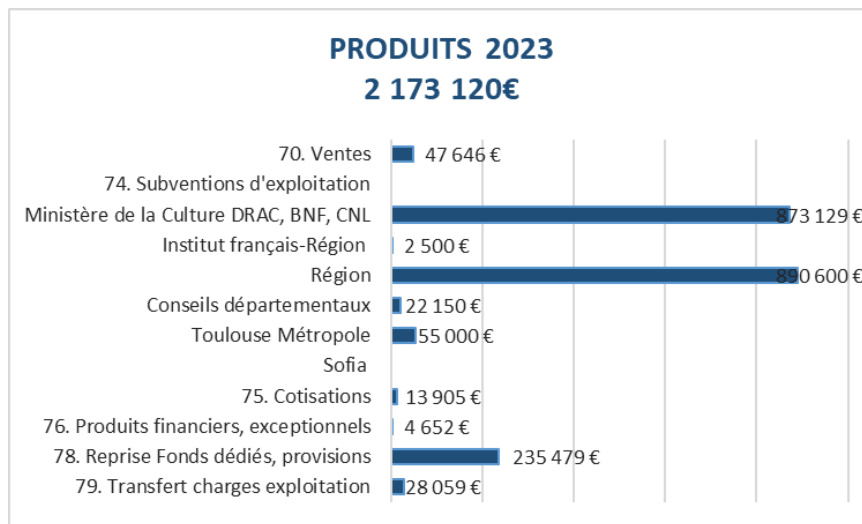


comptes 2023.

Jérôme Poulier présente brièvement le résultat de l'exercice :

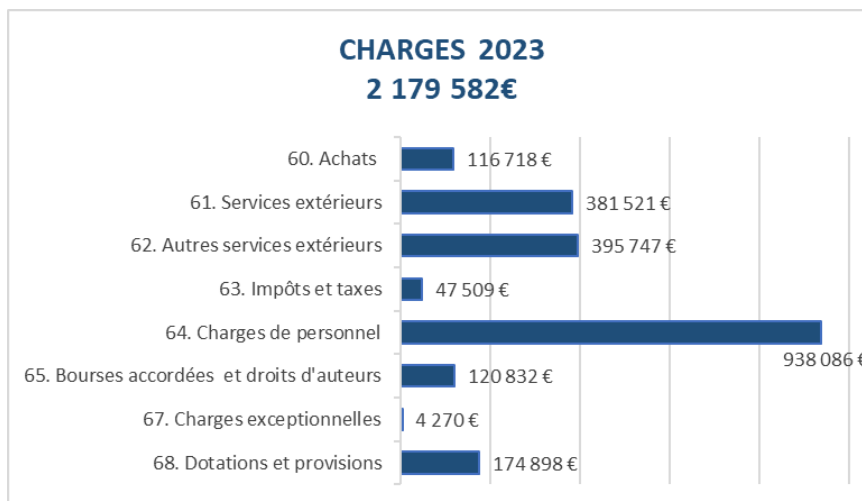
Total des produits	2 173 120 €
Total des charges	2 179 582 €
Résultat	- 6 462 €

Il détaille l'évolution des produits et des charges par rapport à l'année précédente sur la base des graphiques suivants :



Le total de 2 173 120 € de produits représente une baisse de 154 000 € par rapport à 2022 (- 126 000 € sur le projet Jeunes en librairie et - 36 000 € de la région, baisse répétée depuis 2 ans).

Une reprise importante de fonds dédiés est également à noter sur cet exercice.



Les charges diminuent quant à elles de 165 000 € par rapport à 2022.

Achats : - 67 000 € (prestations de numérisation)

Services extérieurs : + 60 000 € (Bons d'achat Jeunes en librairie)

Charges de personnel : Les intervenants extérieurs augmentent + 54 000 € (vacations de catalogage)





En 2022, on avait eu 70 000 € de charges exceptionnelles liées à des départs.  
Des postes libérés n'ont pas été remplacés ; « économies » sur la masse salariale de l'équipe

Bourses : Elles baissent de 20 000 €  
Dotations et provisions : – 98 000 € de fonds dédiés.

Par ailleurs, Jérôme Poulier indique qu'au niveau du bilan,

- il y a eu 13 000 € investissement (site internet 9 000 €) ;
- le niveau de trésorerie au 31/12 augmente de 96 000 € du fait d'un encaissement plus rapide des subventions.

#### Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Luc Péron rappelle que les comptes ont été arrêtés par le bureau le 12 mars dernier. Il indique que son cabinet a certifié « que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères** et donnent une **image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

NB : les fonds propres (270 000 €) représentent 2 mois de charges d'exploitation ; la trésorerie s'améliore.

#### Quitus aux administrateurs

Le quitus aux administrateurs est voté à l'unanimité.

#### Approbaton des comptes 2023

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte Réserves pour projet associatif

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

#### Rapport spécial sur les conventions réglementées

Luc Péron rappelle que ce rapport a pour vocation de présenter les conventions qui intéressent les administrateurs du Conseil d'administration pour une totale transparence vis-à-vis de l'assemblée générale. Ce rapport rappelle les financements de l'Etat, de la Région et du Départements de l'Aude.

(cf. Annexe 2)

Le rapport sur les conventions règlementées est approuvé à l'unanimité.

#### Avenant 2024 au projet 2021-23

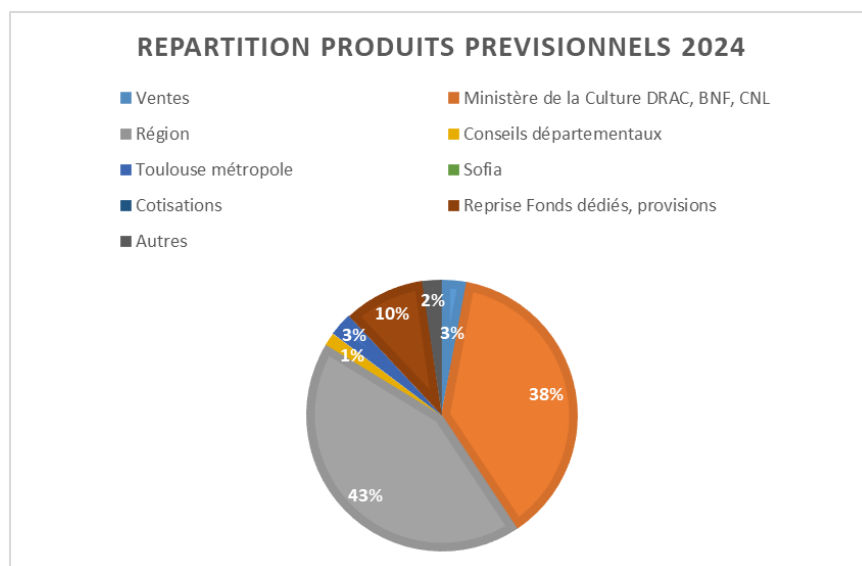
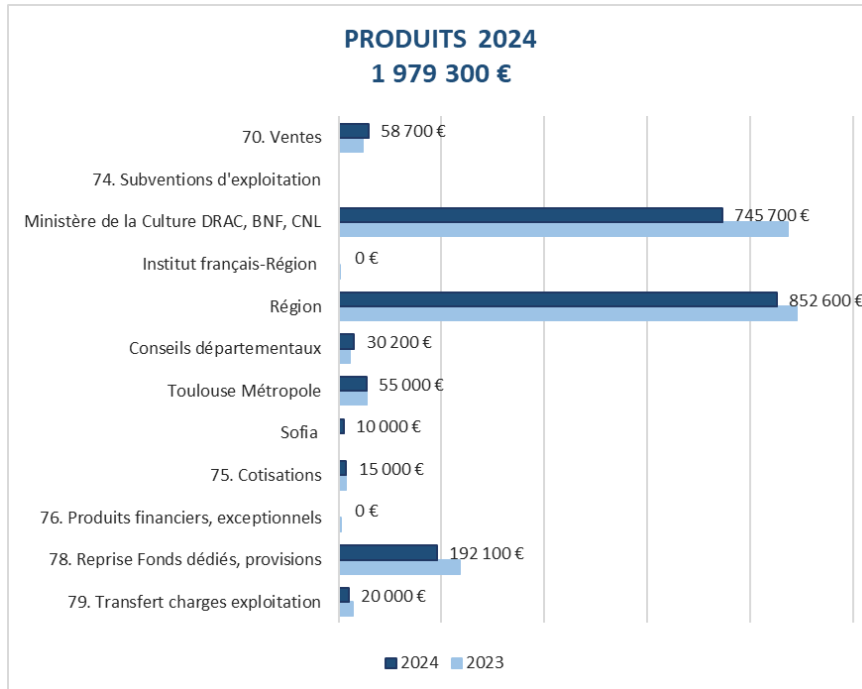
La directrice Cécile Jodlowski-Perra en rappelle les axes (cf. Annexe 3) :

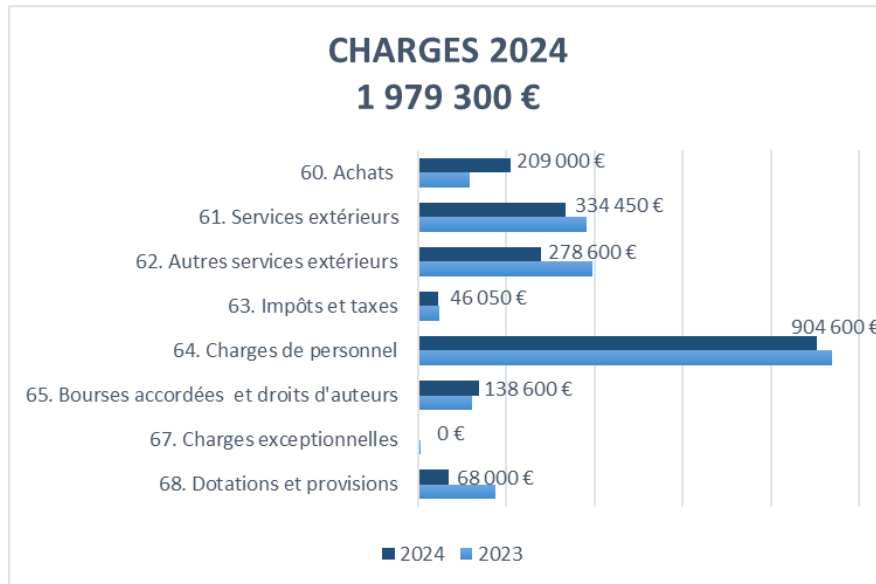
- Connaissance des acteurs et coopération, mise en réseau
- Animation de la filière sur le territoire
- Accompagnement de la mutation des métiers
- Encouragement de l'adaptabilité et de l'innovation
- Sensibilisation et développement des publics

- Renforcement de la diffusion
- Croisement des domaines artistiques

Budget 2024

Elle présente ensuite le budget 2024 sur la base des graphiques suivants :





- Des projets de numérisation importants vont être menés à terme cette année.
- NB : augmentation des bourses et droits d'auteurs en 2024
  - o Résidences patrimoine
  - o Ateliers EAC 2023 reportés 2024
- Des mouvements de personnel vont encore cette année impacter cette ligne budgétaire.

L'avenant au projet et le budget 2024 sont approuvés à l'unanimité.

### Questions diverses

Le président demande si des questions diverses sont à mettre à l'ordre du jour.

Frédéric Maupomé souhaite revenir sur le Pass Culture et les difficultés rencontrées par les auteurs et autrices pour s'inscrire dans le dispositif. L'Occitanie fait mieux que d'autres régions, mais beaucoup d'auteurs restent encore à accompagner. Il en veut pour preuve : un seul auteur BD est référencé en Occitanie, lui-même.

Michel Roussel : indique que la part collective du Pass Culture est sollicitée via Adage qui est géré par l'Education nationale. Une promotion particulière est effectivement à faire pour inciter les auteurs à faire des propositions et consommer tous les crédits.

Frédéric Maupomé se permet un point de vigilance sur la façon de regarder les dossiers des auteurs par la commission mixte DRAC / Education nationale.

Il revient ensuite sur l'instruction de 2023 qui modifie les conditions de versement de la contribution diffuseur due sur les droits d'auteurs : l'agence a bien réglé les choses pour les bourses mais sans doute faut-il encore diffuser l'information auprès des festivals.

Enfin, la baisse des crédits de l'action culturelle Sofia va se répercuter sur les festivals. Comment l'agence va-t-elle soutenir les manifestations littéraires ?

Janine Teisson regrette après 30 ans d'engagement dans des projets d'EAC, d'avoir été refusée par le Pass



Culture le matin-même. « On tourne autour du trésor mais impossible de l'ouvrir ! »

Michel Roussel lui conseille de leur faire remonter les difficultés rencontrées pour comprendre et améliorer le dispositif.

Myriam Poitou voudrait savoir si les locations immobilières font partie des économies à venir ? 90 000 € annuels lui semblent en effet très élevés.

Serge Regourd confirme qu'il s'agit en effet d'une des problématiques analysées et étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève maintenant la séance. Il remercie les adhérents pour leur participation et les invite à partager un verre convivial et pour dire aurevoir à Cécile Jodlowski-Perra, qu'il remercie pour ses qualités à la tête de Languedoc-Roussillon livre et lecture, puis en tant que Directrice déléguée et générale d'Occitanie Livre & Lecture.



## Annexe 1 Assemblée générale Occitanie Livre & Lecture Présences et pouvoirs, séance du 13 mai 2023

---

### 1/ Collège membres de droit :

**Présents** : Michel Roussel (Etat), Serge Regourd, Jérôme Sion, Laurence François (Région)

**Représentés** : Pierre-André Durand (Etat) par Michel Roussel

### 2/ Collège collectivités territoriales :

**Présents** : Ville de Sérignan par Jean-François Marty

**Représentés** : CD des Hautes-Pyrénées par François Giustiniani, Montpellier 3M par David-Jonathan Benrubi, CA du Grand Narbonne, CA Tarbes Lourdes Pyrénées, CD du Tarn et Garonne, Mairie de Labège, Mairie de Martres-Tolosane, Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, Syndicat mixte du parc national et de la vallée, Ville de Lavaur, Béziers Méditerranée par Michel Roussel

**A distance** : CD de l'Aude par Marieke Fornerod, Grand-Figeac par Mélanie Tison, Toulouse Métropole par Florence Courtial, CD de l'Aveyron par Sophie Delcros, Pays Foix-Varilhes par Charlotte Cazaubon

### 3/ Collèges des membres ordinaires :

#### - Auteurs :

**Présents** : Frédéric Maupomé, Sandrine Bourouba-Siard, Antoine Géniaut, Hamid Larbi, Henri Lehalle, Serge Nicolo, Janine Teisson, Joëlle Wintrebert

**Représentés** : Raymond Alcovère, Chantal Armagnac, Magali Bardos, Michèle Bayar par Joëlle Wintrebert, Philippe-Marie Bernadou, Anne-Catherine Blanc par Janine Teisson, Gérard Bonnet, Guillaume Boppe, Frédéric Cartier-Lange par Céline Guelton-Thomasset, Claude Chabel, Christine Clairmont, Pierre Echardour, Danielle Ferré par Janine Teisson, Catherine Fradier, Laurence Holvoët par Nathalie Bouly, Jacques Laurans, Gill-Eric Leininger-Molinier, Hélène Marche, Ksenia Milicevic, Alain Monnier, Didier Mounie, Gérard Muller, Dominique Nédellec, Edith Noublanche, Jean-Pierre Poisot, Francis Pornon, Michel Rederon, Françoise Renaud par Joëlle Wintrebert, François Szabo, Michèle Teysseyre, Brice Torrecillas

#### - Editeurs

##### **Présents** :

Miquel Clemente (6 pieds sous terre), Charles-Henri Lavielle (Anacharsis), Marion Mazauric (Au diable Vauvert), Rudy Martel (Benjamin Media), Christophe Bara (Deuxième époque), Jean-Charles Domens (Domens), Romain Meynier (Les Ecologistes de l'Euzière), Marie Mislej (Méridianes), Benjamin Vermeilh (Milan), Frédéric Lisak (Editions Plume de carotte), Julien Poujol (Yovana), Eric Sevault (Smolny)

**Représentés** : Robert Triquère (Balzac Editeur) par Charles-Henri Lavielle, Bruno Msika (Cardère Editeur) par Romain Meynier, Behja Traversac (Chèvre-Feuille étoilée) par Janine Teisson, CETB par Benjamin Vermeilh, Amaury Levillayer (Depaysage) par Frédéric Lisak, Martine Prévot (Editions Edite-moi) par Charles-Henri Lavielle, Denis Guillaume (Empreinte temps présent), Sabine Chevallier (Espaces 34) par Rudy Martel, Dorothy Goizet (Editions F de phosphene) par Marie Mislej, Gibraltar un pont entre deux mondes par Frédéric Lisak, Franck Costes (Idées Plus) par Marie Mislej, Hubert Delobette (Papillon Rouge Editeur), Editions Privat par Christophe Bara, Gérard Bonet (Les Publications de l'olivier), Gérard Zuchetto (Troba vox) par Christophe Bara, Marjon Mudde (Editions La ville Haute-ADPIC)

**A distance** : Ingrid Hoksbergen (Parc national des Cévennes), Jean-François Galletout (PLAN B éditions)



### - Libraires

**Présents** : Myriam Poitou (librairie Clareton des sources), Nathalie Dabadie (Livres Books & company)

**Représentés** : Les Beaux livres par Myriam Poitou, Claire Gaillard (Café Plùm) par Nathalie Dabadie, Jérôme Egéa (Cajelice) par Myriam Poitou, Librairie Champollion par Myriam Poitou, librairie Détours par Charles-Henri Lavielle, Gaïa lib, La Géosphère par Myriam Poitou, l'Arbre sans fin, le Chameau sauvage par Nathalie Dabadie

**A distance** : Emmanuelle Sicard (Ombres Blanches)

### - Bibliothèques

**Présent** : David-Jonathan Benrubi (médiathèques Montpellier Méditerranée Métropole),

**A distance** : Florence Courtial (réseau Toulouse Métropole), Mélanie Tison (réseau Auch), Charlotte Cazaubon (réseau Pays Foix-Varilhes), Marieke Fornerod (Bibliothèque départementale de l'Aude), Sophie Delcros (médiathèque départementale de l'Aveyron)

### - Patrimoine

**Présent** : François Giustiniani (AD Hautes-Pyrénées)

### - Manifestations et Vie Littéraire

**Présents** : Agnès Gros (Confluences), S. Planas (Cogito), Céline Guelton-Thomasset (Aporia Culture), Jean-Sébastien Steil (EPCC Les Arts de lire – Abbaye de Lagrasse), Nathalie Bouly (Les collecteurs)

**Représentés** : Jean-Marie Detrey (les Estivales de la Malepere), René Piniès (Centre Joë Bousquet et son temps), Pascale Dondey (Festival du livre de Pont Saint-Esprit)

**A distance** : Yann Valade (Cave Poésie), Paul Claudel (Maison des écritures de Lombez)

### - Associations professionnelles :

**Présents** : Frédéric Lisak (ERO, 31), Joëlle Wintrebert (ADA, 34), Thomas Cholvy (ABF LR, 34), Nathalie Dabadie (ALIDO, 46)

**A distance** : Charlotte Cazaubon (ABF MP)

## Annexe 2 Assemblée générale Occitanie Livre & Lecture Modification des statuts

### . suppression du 7e collège

#### 5.3. Les membres professionnels

Sont membres professionnels les personnes physiques et les personnes morales issues du domaine du livre, de la lecture publique et des littératures qui peuvent apporter une contribution à l'action de l'association par leur connaissance des différents secteurs tels que la création littéraire, l'édition, la librairie, les bibliothèques, le patrimoine écrit, la médiation culturelle autour du livre, la diffusion, la distribution et la production.

Les membres professionnels sont répartis en ~~sept~~ **six** collèges, à l'exception des membres qualifiés :

- ✓ le collège des auteurs,
- ✓ le collège des éditeurs,
- ✓ le collège des libraires,
- ✓ le collège des bibliothèques,
- ✓ le collège du patrimoine,
- ✓ le collège des manifestations et de la vie littéraire,
- ~~✓ le collège des associations de professionnels.~~

Chaque membre professionnel dispose d'une voix en Assemblée générale.

Chacun des six ~~premiers~~ collèges professionnels élit en son sein au maximum trois représentants en Conseil d'administration, où ceux-ci disposent chacun d'une voix.

**Compte-tenu de leur implication historique dans la création de la structure régionale pour le livre, les associations Autour des Auteurs (ADA), Éditeurs en Occitanie (ERO) et l'ABF – groupe Midi-Pyrénées ou Languedoc-Roussillon en alternance chaque année, disposent d'une voix sur les trois de leur collège référent.**

~~Le septième collège (associations de professionnels) est composé de cinq membres siégeant au Conseil d'administration où ceux-ci disposent chacun d'une voix : un représentant de l'association ADA (Autour des Auteurs), un représentant du groupe régional ABF Midi-Pyrénées, un représentant du groupe régional ABF Languedoc-Roussillon, un représentant de l'association des Éditeurs d'Occitanie, et un représentant de l'association ALIDO (Association des Libraires Indépendantes d'Occitanie). Les membres de ce ~~sous~~ ~~collège~~ sont exonérés de cotisation annuelle.~~

## . introduction d'une représentation des salariés

### ARTICLE 9. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 9.1. Composition

L'association est dirigée par un Conseil d'administration comprenant les membres suivants :

- ✓ Les deux représentants de l'État, chaque représentant disposant de onze voix,
- ✓ Les cinq représentants du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, chaque représentant disposant de huit voix,
- ✓ Le représentant, le cas échéant, de chacune des deux Métropoles, chaque représentant disposant d'une voix,
- ✓ Le représentant, le cas échéant, de chacun des treize départements, chaque représentant disposant d'une voix,
- ✓ Quatre membres désignés par le collège des collectivités territoriales, chaque représentant disposant d'une voix,
- ✓ **Dix-huit membres professionnels élus en AG par leurs pairs dans chacun des six collèges professionnels à raison de trois représentants par collège, et les cinq représentants du septième collège (associations de professionnels). Chacun de ces dix-huit membres professionnels dispose d'une voix.**

- ✓ Le cas échéant, les membres qualifiés, ayant une voix consultative.
- ✓ **Deux représentants des salariés**

Collèges	Sièges	Voix
<u>Membres de droits</u>	7	62
Etat	2	22
Région	5	40
<u>Collèges des collectivités</u>	4	4
Communes ~ EPCI	4	4
<u>Collèges des professionnels</u>	18	18
Auteurs	3	3
Editeurs	3	3
Libraires	3	3
Bibliothécaires	3	3
Patrimoine	3	3
Vie littéraire	3	3
<u>Salariés</u>	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>86</b>

À chaque renouvellement général des assemblées des membres de droit, ceux-ci procèdent à la désignation de leurs représentants. Leur mandat prend fin en même temps que leur mandat au sein de la collectivité qu'ils représentent.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'association, les représentants continuent à exercer leur fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs. Cette désignation devra avoir lieu au plus tard six mois après l'installation des nouveaux exécutifs.

Il en est de même des représentants des collectivités territoriales.

L'Etat désigne et remplace librement ses représentants.

Les membres professionnels sont désignés pour trois ans.

Le mandat des membres professionnels administrateurs prend fin lors de l'Assemblée générale extraordinaire suivant cette période triennale et renouvelant les membres professionnels comme, le cas échéant, les membres de droit et les membres des collectivités.

**Les salariés sont représentés par leurs représentants élus au CSE.**





## Annexe 3 Assemblée générale Occitanie Livre & Lecture Présentation de leur rapport sur les Conventions réglementées Par Consultants Auditeurs Associés

---

La procédure répond à la nécessité d'assurer la **transparence**

- **prévenir des conflits d'intérêt**
- **procédure de contrôle**

Nous n'avons pas à :

- **nous prononcer** sur l'utilité et le **bien-fondé de ces conventions**
- **rechercher l'existence d'autres conventions**
- **il vous appartient d'apprécier l'intérêt** de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

### **Direction Régionales des Affaires Culturelles**

- Convention en date du 5 juin 2023 et son avenant
- **Subvention totale de** **612 200 €**
  - Fonctionnement et missions de la structure 475 700 €
  - Dispositif « Jeunes en librairie » 38 000 €
  - Plan régional de signalement 47 500 €
  - Délégation complémentaire « Jeunes en librairie » 2023 36 000 €
  - Organisation des journées nationales du numérique en bibliothèque 15 000 €

- L'intégralité de cette subvention a été versée à votre Association sur l'exercice.
- A la clôture de l'exercice, figurent en Fonds dédiés 105 500 euros de la subvention

### **Région Occitanie**

- Délibérations du Conseil Régional en date du 9 février 2023
- **Subvention de fonctionnement globale de** **1 121 600 €**
- Au 31 décembre 2023, un solde de 348 980 euros restait à encaisser.
- A la clôture de l'exercice, figurent 14 500 euros de la subvention en fonds dédiés.

### **Département de l'Aude**

- Convention du 26 mai 2023
- **Subvention de fonctionnement globale de** **6 500 €**
- L'intégralité de cette subvention a été versée à votre Association sur l'exercice.
- A la clôture de l'exercice, figurent 3 250 euros de la subvention en produits constatés d'avance.

**Les Administrateurs concernés par ces conventions sont les représentants des financeurs au sein de votre Conseil d'Administration.**

# ANNEXE A L'AVENANT 2024 DE PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 ENTRE LA REGION OCCITANIE, L'ETAT ET OCCITANIE LIVRE ET LECTURE

## PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2024

---

Pour mémoire, le projet pluriannuel 21-23, qui est prolongé sur 24, est basé sur les orientations suivants :

- Vous connaître et coopérer
- Animer la filière sur le territoire
- Accompagner la mutation des métiers
- Encourager l'adaptabilité et l'innovation
- Sensibiliser et développer les publics
- Renforcer la diffusion
- Croiser les domaines artistiques

Les actions prévisionnelles listées ci-après s'inscrivent dans ces axes.

## JANVIER

- Campagne d'adhésion avec envoi des vœux et plaquette de l'agence rééditée
- Sélection des lauréats des bourses de résidence 2024
- Promotion de la Nuit de la lecture en région
- Début du contrat de catalogage à Bagnères-de-Bigorre (planning du projet, réunion de lancement)
- Commission professionnelle Édition 1/2
- Séminaire d'équipe sur le bilan 2023
- Compagnonnage « Les Voix de Jean Reinert » dans les librairies d'Ariège avec les éditions L'Œil du souffleur (programmation 2023-24)
- Compagnonnage « Du bruit dans ma librairie » dans les librairies lotoises avec les EAT (programmation 2023-24)
- Démarrage des cycles annuels des webinaires des « Vendredis de l'édition » et des « Vendredis du droit »
- Lancement des « Petits-déjeuners de l'agence » avec des auteurs, selon un rythme trimestriel
- Journée professionnelle « Les droits audiovisuels et l'adaptation à l'image », avec Occitanie films et Ad'Occ
- **22 et 29 janvier** : atelier professionnel / webinaire à destination des librairies « Lecture des documents comptables », organisé avec les agences régionales du livre de Bretagne et Normandie

## FÉVRIER

- **8 février** : demi-journée professionnelle à distance pour les vidéothécaires avec Occitanie films
- **12 février** : journée interprofessionnelle Mutations des métiers du livre #3 (intelligence artificielle, employabilité et ressources humaines), avec le DDAME - Université Toulouse - Jean Jaurès à la Médiathèque José Cabanis, Toulouse
- **29 février** : comité de sélection des groupes d'artistes auditionnés à l'occasion de Médiazique
- **29 février** : Journée annuelle du PCPP Occitanie-Est, Médiathèque Emile Zola, Montpellier
- Plan d'urgence en bibliothèque : atelier final de l'accompagnement proposé sur 18 mois (2022-24)
- Réunion du groupe de travail Édition en occitan et catalan 1/4
- Journée « Ramène ta science » 1/2, temps régional et à distance le matin, temps départemental et en présentiel l'après-midi

## MARS

- **7-8 mars** : journées BNR avec le ministère de la Culture, la Drac, la bibliothèque Carré d'Art, Nîmes
- **11 et 18 mars** : atelier professionnel / webinaire à destination des librairies « Transmettre sa librairie », organisé avec les agences régionales du livre de Bretagne et Normandie

- **21 mars - 4 avril** : Quinzaine franco-allemande
- Prix documentaire Cinelatino avec Occitanie films
- Rentrée littéraire de printemps, à Montpellier, avec Montpellier Méditerranée Métropole
- Réunion de concertation régionale en matière de formation 1/2
- Bureau de l'association
- Réunion du groupe « Lecture pour tous » 1/2
- Sélection du film coup de cœur des programmeurs du Mois du doc en Occitanie
- Fin de l'intégration rétrospective de 2,6 millions de vues de la presse ancienne régionale dans Gallica, valorisée par une opération de relations presse
- Début de la phase 2024 de la numérisation de la presse ancienne

## AVRIL

- **4 avril** : Journée Ramène ta science « Cap sur les Océans » en partenariat avec Délires d'encre et la Bibliothèque de Toulouse
- **24 avril** : Médiazique #13 avec Occitanie en Scène, Fabrique des arts, Carcassonne
- 24 mots par seconde, opération interdépartementale associant éditeur, libraires et salles de cinéma
- Début du contrat de catalogage aux Archives municipales de Narbonne
- Commission professionnelle Librairie 1/2
- Vivre livre !, festival du Grand-Figeac, résidence de l'illustratrice Inbar Heller Algazi dans les librairies Le Livre en fête et Champollion, Figeac
- Événement d'entrée en résidence Création / Patrimoine de la photographe Lilie Pinot avec la Maison des Écritures de Lombez et résidence aux Archives départementales du Gers à Auch
- Demi-journée professionnelle à distance de préparation au Mois du film documentaire, avec Occitanie films

## MAI

- **23 mai** : Journée Ramène ta science sur l'eau (avec les Pyrénées-Orientales et l'Aude)
- Commission littéraire Bourses de création 1/2
- Petit-déjeuner de l'agence avec le comité des lecteurs-experts 1/2
- Comédie du livre, Montpellier : Parcours Bib', Auteurs en lecture, participation à la remise du Prix de l'imaginaire
- Histoire à venir, Toulouse
- Assemblée générale ordinaire et élection de nouvelles instances
- Réunion du groupe de travail Édition en occitan et catalan 2/4

## JUIN

- **4 au 7 juin :** Journées Ramène ta science sur les microorganismes en Aveyron, Lozère et Gard.
- Commission professionnelle Édition 2/2
- Salon international de l'édition et du livre de Rabat
- Festival international du roman noir (FIRN), Frontignan
- Total Festum en divers lieux de la région, avec le Cirdoc
- Rencontres de Salinelles
- Comités sectoriels sur le bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Commission Patrimoine 1/2
- Réunion annuelle du réseau régional Résidences à la page
- Fin des opérations Auteurs au collège dans l'Aude, en Haute-Garonne, de l'opération Auteurs et chorégraphes dans l'Hérault et de Jeunes en librairie / Pass Culture (2023-24)
- Participation aux jurys des concours d'écriture du Mémorial-Camp de Rivesaltes et du prix Nougaro
- Participation aux journées du patrimoine écrit-JPE
- Deuxième temps de résidence Création/Patrimoine pour la photographe Lilie Pinot aux Archives départementales du Gers, et restitution
- Journée « Ramène ta science » 2/2, temps régional et à distance le matin, temps départemental et en présentiel l'après-midi
- Action commune avec Toulouse Métropole et la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine autour de l'exposition « Troubadours, langue d'oc et Jeux floraux »
- Réunion du groupe « Lecture pour tous » 2/2
- Séminaire d'équipe pour le projet 2025

## JUILLET

- Petit-déjeuner de l'agence avec des auteurs
- Bureau de l'association
- Réunion de concertation régionale en matière de formation 2/2
- Participation à Partir en livre
- Rédaction du projet d'activités 2025
- Lancement des appels à projets pour les opérations Auteurs au collège dans l'Aude, en Haute-Garonne, de l'opération Auteurs et chorégraphes dans l'Hérault et de Jeunes en librairie / Pass Culture (2024-25)

## AOÛT

- Rédaction du projet d'activités 2025
- Préparation de la deuxième résidence Création / Patrimoine

## SEPTEMBRE

- Bazar littéraire Chez René à la Cave Poésie, dans le cadre de la quinzaine littéraire avec Toulouse Métropole
- Quinzaine littéraire avec Toulouse Métropole
- Rentrée littéraire en poésie, à Montpellier avec la Maison de la Poésie Jean-Joubert
- Les Rugissantes avec des éditeurs en région et la Cave Poésie, Toulouse (programmation 2023-24 puis 2024-25)

- Les Passagers du livre, avec 3 auteurs en région, les éditions L'Œil du Souffleur et l'Estive- Scène nationale de Foix
- Pignon sur mer #6 (Pyrénées-Orientales)
- Commission professionnelle Librairie 2/2
- Début des opérations 2024-25 de Jeunes en librairie / Pass Culture, Auteurs au collège dans l'Aude, en Haute-Garonne et de l'opération Auteurs et chorégraphes dans l'Hérault
- Réunion du groupe de travail Édition en occitan et catalan 3/4

## OCTOBRE

- **4 octobre :** Journée professionnelle PCPP Occitanie-Ouest
- Bureau de l'association
- Journées de professionnalisation Auteurs, avec la SGDL, à Toulouse et à Montpellier
- Journée professionnelle « Lecture pour tous » co-organisée par l'agence et l'ANLCI
- Commission Bourses de création 2/2
- Petit-déjeuner de l'agence avec le comité des lecteurs-experts 2/2
- Festival de poésie de Trois-Rivières, Québec

## NOVEMBRE

- Réunion annuelle du groupe Action culturelle en bibliothèque
- Conseil d'administration
- Commission Patrimoine
- Salon international du livre enfant jeunesse de Casablanca
- Ouverture du Mois du film documentaire au Cinemed, Montpellier
- Mois du film documentaire et tournée du film « coup de cœur » en région avec Occitanie films

## DÉCEMBRE

- Parution de la revue *Tire-Lignes* 2024
- Réunion du groupe de travail Édition en occitan et catalan 4/4

## Budget 2024 Occitanie Livre & Lecture

CHARGES PREVISIONNELLES	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	PRODUITS PREVISIONNELS	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
	2022	2023			2022	2023	
<b>60. Achats</b>	<b>186 578 €</b>	<b>116 718 €</b>	<b>189 000 €</b>	<b>70. Ventes</b>	<b>51 729 €</b>	<b>47 646 €</b>	<b>58 700 €</b>
Achat d'étude et prestations (numérisation)	172 754 €	105 481 €	174 000 €	Produits des activités annexes	7 966 €	4 196 €	700 €
Énergies	5 117 €	6 798 €	7 350 €	Co-production EAC Fill/Sofia		945 €	1 000 €
Petit matériel	3 822 €	990 €	2 000 €	Participation collectivités PAR	43 763 €	42 505 €	57 000 €
Fournitures administratives	4 886 €	3 449 €	5 650 €				
				<b>74. Subventions d'exploitation</b>	<b>2 042 355 €</b>	<b>1 843 379 €</b>	<b>1 693 500 €</b>
<b>61. Services extérieurs</b>	<b>319 224 €</b>	<b>381 521 €</b>	<b>354 450 €</b>	<b>Ministère de la Culture</b>	<b>1 025 355 €</b>	<b>873 129 €</b>	<b>745 700 €</b>
Locations immobilières	83 805 €	91 617 €	93 000 €	DRAC Occitanie Fonctionnement	475 700 €	475 700 €	475 700 €
Location informatique (hébergement sites)	14 429 €	7 722 €	5 850 €	DRAC Occitanie Etude édition / Journées Bnr 2024	3 600 €	15 000 €	
Locations mobilières	19 406 €	12 104 €	11 450 €	DRAC Occitanie Projet Jeunes en librairie (24-25)	200 000 €	74 000 €	75 000 €
Entretien, réparations	15 274 €	18 291 €	12 700 €	DRAC Occitanie Développement web formation			20 000 €
Maintenance (portail, informatique, site...)	24 953 €	34 153 €	31 000 €	AAP Patrimoine écrit Ministère 2023   2024		47 500 €	40 000 €
Assurances	4 700 €	4 603 €	5 050 €	AAP PNV 2021   Parution en région	59 000 €		
Documentation générale	5 026 €	2 850 €	3 300 €	BNF	107 055 €	80 929 €	65 000 €
Bons D'achat Jeunes en librairie	25 890 €	86 480 €	77 000 €	CNL - Contrat de filière (transitant par la Région)	180 000 €	180 000 €	70 000 €
Formation du personnel	17 322 €	25 560 €	17 000 €				
Prestations externes (dont CdF)*	108 420 €	98 143 €	98 100 €				
				<b>Institut français-Région</b>	<b>13 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	
<b>62. Autres services extérieurs</b>	<b>407 345 €</b>	<b>395 747 €</b>	<b>278 600 €</b>	<b>Région</b>	<b>926 600 €</b>	<b>890 600 €</b>	<b>852 600 €</b>
Honoraires (comptables et social)	43 576 €	36 106 €	35 000 €	Direction Culture*	921 600 €	886 600 €	846 600 €
Communication	24 705 €	41 053 €	27 030 €	Direction Education Jeunesse 2022	5 000 €	4 000 €	6 000 €
Voyages et déplacements et missions	51 662 €	49 935 €	49 000 €				
Frais de réceptions pour événements	9 537 €	8 598 €	8 350 €	<b>Conseils départementaux</b>	<b>18 200 €</b>	<b>22 150 €</b>	<b>30 200 €</b>
Frais postaux et télécommunications	28 127 €	21 257 €	22 520 €	CD 11 2023 (6500 € 50% 2023 / 50% 2024)	4 000 €	4 000 €	3 250 €
Services bancaires	4 158 €	5 224 €	4 000 €	CD 11 2024	4 000 €	3 250 €	3 250 €
Cotisations	11 491 €	10 996 €	11 850 €	CD 34 2020 (10.000 € 50% 2020 / 25% 2021 / 25% 2022)	2 500 €		
Prestations conventions (CdF hors bourses)*	208 372 €	222 577 €	120 850 €	CD 34 2021 (8.000 € 50% 2021 / 50% 2022)	4 000 €		
Mise à disposition directeur	25 717 €			CD 34 2022 (7.400 € 50% 2022 / 50% 2023)	3 700 €	3 700 €	3 700 €
				CD 34 2023		3 700 €	5 000 €
<b>63. Impôts et taxes</b>	<b>48 198 €</b>	<b>47 509 €</b>	<b>46 050 €</b>	CD 31		7 500 €	15 000 €
				Nouvelles demandes CD 09, CD 46, CD 66, CD 30			
				<b>Toulouse Métropole (transitant par la Région)</b>	<b>55 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>55 000 €</b>
<b>64. Charges de personnel</b>	<b>943 910 €</b>	<b>938 086 €</b>	<b>904 600 €</b>	<b>LCDD / Sofia / Le Bien commun</b>	<b>4 200 €</b>		<b>0 €</b>
Rémunération des personnels permanents	862 124 €	849 846 €	824 000 €	<b>Sofia (JEL)</b>			<b>10 000 €</b>
	15 393 €						
Rémunération Intervenants extérieurs + CDD	66 394 €	88 240 €	80 600 €	<b>75. Cotisations</b>	<b>16 785 €</b>	<b>13 905 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>65. Bourses accordées et droits d'auteurs*</b>	<b>142 619 €</b>	<b>120 832 €</b>	<b>138 600 €</b>	<b>76. Produits financiers, exceptionnels</b>	<b>2 963 €</b>	<b>4 652 €</b>	
<b>67. Charges exceptionnelles</b>	<b>922 €</b>	<b>4 270 €</b>	<b>0 €</b>	<b>78. Reprise Fonds dédiés, provisions</b>	<b>186 768 €</b>	<b>235 479 €</b>	<b>192 100 €</b>
				DRAC - JEL (FD 2022) / Journées BnR (FD 23)	27 000 €	108 000 €	97 000 €
<b>68. Dotations et provisions</b>	<b>296 336 €</b>	<b>174 898 €</b>	<b>68 000 €</b>	Région Reliquats CdF - Etudes Eco du livre 2021	10 000 €	38 400 €	
Dotations amortissements	75 736 €	46 898 €	18 000 €	Reprises Fonds Dédiés Patrimoine	61 750 €	79 600 €	90 500 €
Fonds dédiés AAP PE 21 Webdoc   22 Plans urgence	11 000 €			Quote-part subvention Investissement	46 976 €	7 255 €	4 600 €
FD DRAC 23 Journées BnR et Valorisation Pat		19 000 €		Reprise provision pour risque	41 041 €	2 225 €	
Fonds dédiés AAP PE 2021/22 Signalement	63 600 €	47 500 €					
Fonds dédiés DRAC JeL	139 000 €	39 000 €	50 000 €	<b>79. Transfert charges exploitation</b>	<b>26 570 €</b>	<b>28 059 €</b>	<b>20 000 €</b>
Fonds dédiés BnF 2022	7 000 €	8 000 €					
Fonds dédiés Région/TM "Vitrines"		6 000 €		<i>Uniformation, Apprentissage, Emplois aidés</i>			
Fonds dédiés Région CdF Partenariats librairies		8 500 €					
				<b>RESULTAT</b>	<b>17 963 €</b>	<b>6 462 €</b>	
<b>RESULTAT</b>				<b>TOTAL</b>	<b>2 345 134 €</b>	<b>2 179 582 €</b>	<b>1 979 300 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 345 133 €</b>	<b>2 179 582 €</b>	<b>1 979 300 €</b>				

(\*) à cela s'ajoutent les 70 000 € du CNL et les 55 000 € du Plan d'urgence Toulouse Métropole, transitant par la Région